

## Le Robinier est-il aussi envahissant qu'on le prétend ?

➤ **Une essence intéressante à valoriser quand elle est en place mais considérée comme envahissante**



Le Robinier a été introduit en France en 1601 par Monsieur ROBIN. Longtemps utilisé pour la production de **piquets**, les organismes de recherche travaillent sur sa sylviculture depuis une vingtaine d'années pour permettre la production de bois d'œuvre. En effet, son bois présente des caractéristiques qui en font une essence de plus en plus recherchée pour la menuiserie extérieure : il est **imputrescible** et possède un classement naturel en classe 4 (absence de traitement).

D'autre part, le Robinier possède l'avantage d'enrichir les sols en azote soluble ainsi qu'une forte capacité à fixer l'**azote atmosphérique** au niveau des racines (caractéristique des légumineuses) et donc à prospérer assez convenablement, même sur des sols pauvres en éléments nutritifs.

Il pourrait être également l'une des essences adaptées aux **changements climatiques**.

Du fait de son caractère pionnier, de sa croissance vigoureuse et de son origine exotique, le Robinier est bien souvent considéré et décrié par le grand public comme étant une espèce invasive. De ce fait, il est classé invasif avéré en Europe, la Suisse l'a même classé sur sa liste noire des espèces constituant une menace pour la santé et la nature !

En Haute-Normandie, il est classé en **invasif avéré\*** tandis qu'en Basse-Normandie, **en invasif potentiel.\*\*** La bibliographie relatant ce caractère invasif est peu fournie et ce classement a été déterminé sans qu'aucune réelle mesure de terrain n'ait été réalisée. Compte tenu des enjeux économiques et écologiques, le CRPF a mené une étude **sur plus de 200 peuplements en Basse et Haute-Normandie** afin de faire un bilan sur la ressource et de formaliser ou pas ce caractère invasif.

### ➤ **Données autoécologiques et comportement**

Le Robinier est une espèce pionnière dans son aire naturelle (Amérique du Nord) de même qu'en Europe et possède donc un **caractère héliophile strict** (essence de lumière). Le Robinier rejette et drageonne abondamment et se régénère donc facilement et spontanément après une coupe rase.

Cette essence de lumière ne tolère pas l'ombre, ce qui explique la mortalité élevée liée à la concurrence, la forte autoéclaircie et l'absence de régénération sous couvert.

**Le drageon** est un rejet naissant à partir d'un bourgeon situé sur une racine ou une tige souterraine. Certaines essences drageonnent facilement : Alisier torminal, Bouleaux, Merisier, Robinier... Pour le Robinier, le drageonnement est stimulé par une mise en lumière et un travail du sol (rouleau landais, cover crop,...).

**Présent sur une large gamme de sol**, quasi indifférent au pH ou à la richesse minérale, c'est dans les terrains légers, de texture sableuse et limoneuse, frais, au pH proche de 6 qu'il atteint sa meilleure production.

Sa principale exigence concerne l'**aération du sol**, ce qui élimine les sols trop compacts (argiles lourdes,...), ou trop engorgés (sols à nappe d'eau temporaire prolongée). On le rencontre très peu sur ces types de station.

**\*Plante invasive avérée** : Plante non indigène montrant actuellement un caractère invasif dans le territoire considéré.

**\*\*Plante invasive potentielle** : Plante non indigène ne présentant pas actuellement de caractère invasif avéré dans le territoire considéré mais dont la dynamique est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée.

